



LA SEMAINE DU SAIPER :

Du 6 novembre au 10 novembre 2017

contact@saiper.net

ACTIONS SUR LE REMPLACEMENT

L'intersyndicale a réuni samedi 4 novembre 2017, 120 personnels de l'éducation nationale pour décider des actions à mener.

Il a été décidé de se retrouver dès lundi 6 novembre 2017 à 10 heures devant le rectorat et de poursuivre des actions jusqu'à ce jeudi 9 novembre 2017, où le Comité Technique Académique doit se réunir pour acter les décisions prises sur le remplacement.

Ces décisions sont les suivantes :

- 4 zones sont prévues (alors qu'initialement il était question de 9 zones) :

zone est : avec st André, st Benoit, Bras Panon, Sainte Suzanne pour 130 remplaçants prévus et 1113 enseignants

zone nord : avec Saint Denis et Sainte Marie pour 127 remplaçants prévus et 1156 enseignants

zone ouest : avec St Paul 1, Saint Paul 2 et 3, Saint Leu, Le port 1, La Possession pour 178 remplaçants prévus et 1676 enseignants

zone sud : avec St Pierre 1 et 2, Tampon 1 et 2, Saint Louis, Saint Joseph, Avirons étang salé, Petite île pour 207 remplaçants prévus et 2208 enseignants

La gestion :

Le remplacement sera à compter de la rentrée d'août 2018 piloté par un IEN référent. Celui-ci assurera la concertation et le suivi quotidien du remplacement : toutes les missions (court, long, formation) sont confondues et la définition des priorités se fera en lien avec les IEN des circonscriptions.

La mutation :

Les personnels actuellement en poste ne verront pas leur lieu d'affectation modifié, ils resteront pour l'année prochaine au moins sur leur école actuelle de rattachement.

Pour les personnels ne souhaitant pas poursuivre sur une mission de remplacement bénéficieront d'une mesure de carte scolaire sur leur secteur.

Ce que nous dénonçons :

Nous dénonçons la dégradation des conditions d'exercice induite par ces modifications sans que l'administration ne puisse nous prouver son bienfondé et son intérêt vis-à-vis des élèves. Les données chiffrées produites par notre administration sont clairement orientées et non vérifiables.

La réduction du nombre de zones et leur élargissement contraindra les personnels à effectuer des remplacements très éloignés et donc peu rentables en terme d'efficacité, les délais de route étant clairement importants notamment dans la zone sud.

La suppression de tout protocole des remplacements de courte durée et du remplacement dédié à la formation augure à terme de la suppression des remplacements de courte durée, notamment en maternelle puisque ce n'est pas prioritaire et de la formation continue destinée aux personnels comme c'est déjà le cas cette année où aucune formation continue n'a été mise en place par manque de personnels.

Ce système de remplacement permettra simplement de gérer la pénurie et d'avoir un volant de personnels supplémentaires à affecter sur des postes vacants à l'année et non pourvus. La baisse du nombre de postes aux concours et l'augmentation du nombre de départs à la retraite sera ainsi compensée.

La question de l'ISSR est également en jeu dans les années à venir.

Seule l'adresse professionnelle peut être utilisée par l'administration pour affecter un remplaçant sur une classe, on ne peut contraindre les enseignants à utiliser un téléphone ni un ordinateur personnel à votre domicile.

RIS DIRECTION D'ECOLE

L'intersyndicale organise une RIS sur cette question le mercredi 8 novembre 2017 13 heures au Collège de l'Oasis au Port.

CONGRES 2017

Début du congrès à 8h30 à la salle du 12^{ème} km au Tampon.

Accueil par un petit déjeuner, inscription au bureau et régularisation des adhésions.

Rapport financier

Rapport d'activités

Vote du bureau

Rapport d'orientations

Luttes actuelles : réfléchir ensemble

